



Contestation du prix de vente bien immobilier

Par taurg

Bonjour,
dans la succession de mon père décédé le prix de vente d'un appartement (paiement en 70 mensualités)entre dans l'actif successoral. Appartement vendu fin 2009 pour 550 K?, prix que nous découvrons à la succession, alors que le bien vaut 900 K?. La dernière mensualité devant être réglée en 11/2015.
Pouvons-nous contester cette vente et comment, les réponses apportées jusque là étant différentes et vagues?
Merci de votre réponse